

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 1060-2006, 22 novembre 2006

CONCERNANT la nomination de madame Danielle-Claude Chartré comme sous-ministre adjointe au ministère de la Culture et des Communications

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Danielle-Claude Chartré, secrétaire générale du ministère de la Culture et des Communications, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 117 099 \$, à compter du 29 novembre 2006 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Danielle-Claude Chartré, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47259

Gouvernement du Québec

### Décret 1061-2006, 22 novembre 2006

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation du Québec à la conférence provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra à Edmonton en Alberta les 22 et 23 novembre 2006

ATTENDU QUE se tiendra à Edmonton en Alberta, les 22 et 23 novembre 2006, une conférence provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières ;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information :

QUE le ministre des Finances, monsieur Michel Audet, dirige la délégation québécoise à la conférence provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tiendra à Edmonton en Alberta les 22 et 23 novembre 2006 ;

QUE la délégation soit composée, outre le ministre des Finances, des personnes suivantes :

— monsieur Jean Houde, sous-ministre, ministère des Finances ;

— monsieur Pierre Hamelin, directeur de cabinet, cabinet du ministre des Finances ;

— monsieur Richard Boivin, sous-ministre adjoint, ministère des Finances ;

— monsieur Pierre Rhéaume, directeur de l'encadrement du secteur financier, ministère des Finances ;

— madame Marie-Claude Lavallée, conseillère, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes ;

— monsieur François Bouchard, analyste, ministère des Finances ;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47260